

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 juin 2013.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 juin 2013**

**2013 DU 157** - Attribution de la dénomination « rue Maxime Lisbonne » à une voie du 18<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Anne HIDALGO, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "rue Maxime Lisbonne" à la voie identifiée par l'indicatif CC/18, réalisée dans le cadre de l'aménagement du secteur « Emile Duployé » sur des propriétés de la Ville de Paris et destinée à devenir publique, commençant au numéro 9 rue Emile Duployé et finissant au numéro 6 rue Ernestine (18<sup>e</sup>) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO,

Délibère :

La dénomination "rue Maxime Lisbonne" est attribuée à la voie identifiée par l'indicatif CC/18, commençant au numéro 9 rue Emile Duployé et finissant au numéro 6 rue Ernestine ( 18<sup>e</sup> ).